

PARCOURS AGENTS, OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL — CHARGÉ D'ÉTUDES - DÉMOGRAPHE

Antoine LETORT

Chercher des données et leur donner du sens pour analyser la population seine-et-marnaise, tel est le rôle du démographe. Rattaché à l'Observatoire départemental, Antoine Letort est chargé d'études démographe et mène des missions visant à mieux faire connaître la Seine-et-Marne aux employés du Département, aux élus et aux habitants.

Publié le 2 décembre 2020

1 métier, 3 questions

En quoi consiste votre métier ?

Antoine Letort : « En tant que chargé d'études - démographe, je suis en charge de réaliser des études sur la population seine-et-marnaise, en qualifiant leurs dynamiques (âge, natalité, migrations) et leurs conditions de vie (logements, diplôme, emploi). Pour cela, je travaille sur des données provenant principalement du recensement de l'INSEE, mais aussi d'autres sources, comme Pôle Emploi, la CAF ou plus récemment des permis de construire ».

Quelles sont les qualités requises pour exercer ce métier ?

A. L. : « Comme les données sont au cœur de ce métier, je pense déjà qu'il faut être rigoureux dans les calculs, les interprétations, les croisements. Tout choix doit être justifié. Aussi, pour pouvoir donner du sens à des données relevant de thématiques diverses, je pense qu'il faut être curieux, en lisant des études déjà réalisées sur ces sujets et en s'informant régulièrement. Enfin, il faut savoir travailler en transversalité, que ce soit avec les autres membres de l'équipe ou avec les autres directions avec lesquelles nous sommes à même de collaborer afin d'enrichir les analyses ».

Qu'est-ce que vous aimez dans ce métier ?

A. L. : « Au-delà de l'aspect technique qui est incontournable dans ce métier, c'est de pouvoir donner du sens à des données à première vue abstraites grâce à des cartes, graphiques et analyses. Cela permet de partager des analyses claires et appropriables par des personnes qui ne sont pas expertes de la donnée. Ainsi, mieux faire comprendre le contexte seine-et-marnais est pour moi une manière d'aider à la réflexion sur les politiques publiques du Département ».

